

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020
SALLE N°1 DU FOYER RURAL

PRESENTS : Mmes et M.M. GABORIT, CHATEIGNER, GODREAU, SACHOT, CAIGNON, VINCENDEAU, PINEAU, AGESNE, MOREAU, MAUFFREY, GIRAUD, JOYAU-RAUTUREAU

EXCUSES : Mme NOGIER, Mrs OUVRARD et BERTHEAU

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observations.
Mme MAUFFREY Violaine a été désignée secrétaire de séance.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) (nouvelle campagne 2020) POUR LES TRAVAUX DE CHAUFFAGE BOIS SALLE N°1 DU FOYER RURAL (061-20)

Mr le maire informe le conseil que la commune peut prétendre à une subvention d'Etat (nouvelle campagne de dépôt de demandes de subvention d'investissement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) année 2020), pour des projets relatifs à la transition écologique. Sont concernées, entre autres, les rénovations énergétiques des bâtiments publics.

Mr le maire indique que les travaux de rénovation énergétique dans la mairie et le foyer rural vont débiter prochainement. Le projet initial prévoyait des travaux sur l'ensemble du foyer rural (salle 1 et 2), mais le montant estimatif des travaux de l'ensemble mairie-foyer rural était trop important pour changer le mode de chauffage de la N°1.

Cette part exceptionnelle de subvention pourrait contribuer à la réalisation de la rénovation énergétique de salle N°1 du foyer rural.

Mr Le maire demande au conseil son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Adopte l'opération qui consiste à la rénovation énergétique de la salle N°1 du foyer rural,
- Sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat pour ces travaux,
- Autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer tous documents liés à cette demande de subvention
- Arrête les modalités de financement comme suit :

TRAVAUX	Montant H.T.	Financement	Montant
Chauffage	65 000 €	Etat (33.33 %)	38 660 €
Electricité	31 000 €	SYDEV	45 000 €
Réfection bâti chaufferie	5 000 €	ADEME	8 000 €
Architecte	11 000 €	Autofinancement ou emprunt	24 340 €
Bureau d'études	4 000 €		
TOTAL	116 000 €		116 000 €

2 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – ECHELLE C1(062-20)

Monsieur le maire informe le conseil que suite au départ de l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, la mairie a lancé un appel à candidature. La personne retenue pourra être recrutée sur le grade d'adjoint technique, échelle 1, à compter du 5 octobre 2020, pour 35 H par semaine.

Monsieur le maire demande l'avis du conseil pour la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de transformer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique, échelle C1, à compter du 5 octobre 2020, à raison de 35 H par semaine. Ce poste est polyvalent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012

3 – INFORMATIONS DIVERSES

- **Restaurant le CAP** : Mr le maire a informé le conseil de la situation de Mr ONFROY qui souhaite n'ouvrir le restaurant que les vendredis soirs à partir de 19 H pour la vente à emporter ou la restauration sur place. Il proposera une fois par mois un plat à

emporter.

- Le Maire rappelle que le bail notarié se termine le 13 novembre prochain. Mr ONFROY a mis en vente son fonds de commerce.

- **Modification tarifaire du contrat d'assurance** : GROUPAMA a confirmé la majoration du contrat d'assurance « dommage aux biens et risques annexes » de la commune, portant la prime annuelle à 4 006,35 € TTC (hors évolution de l'indice) au lieu de 2 864.65 € ainsi que la mise en place d'une franchise de 500 €.

-Répartition du montant annuel des amendes de police au regard des projets d'aménagements déposés par les communes de moins de 10 000 habitants :
Cette année la Préfecture a informé le Département du montant 2020 des amendes de police qui est très supérieur aux années précédentes. Les demandes par les communes sont par contre inférieures à celles des années précédentes.

Le Département se propose de répartir le solde sur l'ensemble des communes qui s'engagent à réaliser, d'ici la fin de l'année, de petits travaux entrant dans les critères suivants :

1°) Pour les transports en commun

- Aménagement et équipements améliorant la sécurité des usagers
- Aménagement de voirie

2°) Pour la circulation routière

- Etude et mise en œuvre de plans de circulation
- Installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale
- Aménagement de carrefours

Si la commune veut faire des travaux, elle doit transmettre, avant le 30 septembre, un courrier indiquant qu'elle s'engage à réaliser ce type de travaux avec une description succincte.

Pour se positionner, la commission voirie se réunira le vendredi 25 septembre, à 11 H.

- **Rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de l'Agence de Service aux collectivités locales** : Chaque élu a reçu par mail ce rapport. Celui-ci a été validé par le conseil.

- **Journées de formation pour la requalification des centre-bourgs** : Afin de répondre aux problématiques d'attractivité et de qualité de vie, La communauté de communes du Pays de Pouzauges souhaite travailler avec les communes sur la requalification des centres bourgs de son territoire. L'un des objectifs à terme pourrait être la mise en place d'un dispositif partenarial avec l'Etat. Le CAUE a été sollicité. Des formations permettront de voir les problèmes sur les communes. Chaque conseil doit désigner 1 ou 2 représentants afin de participer activement à ces journées, suivre dans le

temps cette opération et relayer la position de la commune. Mrs Michel GABORIT, Joël CHATEIGNER et Mme Isabelle AGESNE représenteront la commune.

- **Téléthon** : Christelle CAIGNON a informé les élus de la réunion qui s'est tenue pour l'organisation éventuelle du téléthon.

- **Prochaines réunions de conseil** :

- - le mardi 6 octobre, à 20 H, Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges viendra en début de séance, accompagné de deux vice-présidents.

- - le mardi 3 novembre,

- - le lundi 14 décembre,

- - le mardi 12 janvier 2021,

- - le mardi 16 février 2021,

- **Vœux du Maire**

- Ils auront lieu le vendredi 15 janvier, à 18 H 45.

Vu par la secrétaire de séance : Violaine MAUFFREY

Le maire : Michel GABORIT


The stamp is circular and contains the text: "MAIRIE DE MONSIEUR LE LÉZARD (Vendée)". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads "Joël CHATEIGNER".